



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

les lignes directrices pour les marques régionales selon les parties A (Version 7.00), B1 (Version 6.00), B2 (Version 1.00) et C (Version 2.00) en utilisation par «Das Beste der Region» le Règlement faitier national pour le label Migros «De la Région» en utilisation par Migros Aare (Edition 11)

sont respectées par:

Marmy Viande en Gros SA
Chemin des Marais 10
1470 Estavayer-le-Lac



Ce certificat est valable pour les groupe) de produits et les produits suivants, et autorise l'entreprise susmentionnée d'utiliser la marque figurant à gauche:

Carcasses de bovins (abattage à façon pour Micarna)

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2018

Numéro d'enregistrement OIC-ADR-AARE-DBR-1117-18831

Lausanne, le 28 novembre 2017

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Roman Tscherrig
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.